



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 23774

Numéro SIREN : 799 398 557

Nom ou dénomination : 3L

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2017 sous le numéro de dépôt 54753



1705482301

DATE DEPOT : 2017-06-02

NUMERO DE DEPOT : 2017R054753

N° GESTION : 2015B23774

N° SIREN : 799398557

DENOMINATION : 3L

ADRESSE : 59 rue de Bretagne 75003 Paris

DATE D'ACTE : 2017/04/24

TYPE D'ACTE : DECISION DES ASSOCIES

NATURE D'ACTE : FIN DE MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT
RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL
RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE PRESIDENT

157323774.

copie certifiée conforme
à l'original par le Président.

DC24/04/17

(FJ+RW+RY)

3L

Société par actions simplifiée au capital de 7 809 027 euros

Siège social : 59 Rue de Bretagne, 75 003 PARIS

799 398 557 RCS PARIS

DECISION COLLECTIVE DES ASSOCIES

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

2 JUIN 2017

Sous le N° :

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT

et le 24 AVRIL à 12 heures,

au siège social, les associés de la société 3L sus dénommée, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, sur la convocation de Mademoiselle Cécile LAVAL, son Président.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle ont été annexés les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par le Président Mademoiselle Cécile LAVAL.

Les associés présents ou représentés réunissant plus de la moitié du capital social, l'assemblée peut valablement délibérer.

Les Commissaires aux comptes, Monsieur Philippe SAULNIER et Monsieur Jean SOUILLARD régulièrement convoqués sont absents et excusés.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie de la lettre de convocation des associés ;
- la copie des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux comptes ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 ;
- le rapport de gestion du Président sur les comptes sociaux ;
- les rapports des Commissaires aux comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports des Commissaires aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts été communiqués aux associés 10 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

CL FL

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ; absence de convention nouvelle;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016;
- Affectation du résultat ;
- démission du Commissaire aux comptes suppléant ; non remplacement conformément aux dispositions de l'article L 823-1 du Code de Commerce ;
- renouvellement des mandats de Président et Directeurs Généraux ;
- Questions diverses ;

Le Président donne lecture de son rapport de gestion et des rapports des Commissaires aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale constate par ailleurs que ses filiales respectent ses orientations politiques et de gestion. Pour ce faire la société a mobilisé des moyens humains et matériels nécessaires à cette activité d'animation.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 7 954.34 € au poste autres réserves.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au cours des exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CL FL

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, soumise à un droit de vote auquel les associés intéressés n'ont pas participé, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission du Commissaire aux comptes suppléant, M. David ROBERJOT, et décide de son non remplacement conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 823-1 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Le mandat de Président arrive à expiration au cours de cette assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Président de la Société, pour une durée limitée de trois ans :

Madame Cécile LAVAL,
Née à VICHY (03) le 17 septembre 1977,
De nationalité française,
Demeurant 25 Rue de Léry, 03700 BELLERIVE SUR ALLIER.

Le Président accepte le renouvellement dans les fonctions qui lui sont confiées et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher l'exercice du mandat qui lui a été renouvelé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Les mandats de Directeurs Généraux arrivent à expiration au cours de cette assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, pour une durée limitée de trois ans :

Madame Frédérique LAVAL
Née à VICHY (03), le 8 septembre 1980,
De nationalité française,
Demeurant 4 Rue des Roches 03200 ABREST.

CL FL

Monsieur Pierre LAVAL

Né à VICHY (03), le 11 avril 1984,

De nationalité française,

Demeurant 21 Chemin du Moulin Mazan 03700 BELLERIVE SUR ALLIER,

Monsieur Pierre LAVAL et Madame Frédérique LAVAL acceptent leur renouvellement dans les fonctions de Directeurs Généraux et déclarent, en ce qui les concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher l'exercice des mandats qui leur ont été renouvelés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité. /

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, et par l'un des associés.

